



République Française

Département
du Nord

**Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Cappinghem**

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mil vingt deux le 24 mars à 19 heures et 00 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : C MATHON, MC FICHELE, V PARABOSCHI, A. TRICOIT, G TRAPASSO, T. WIDHEN, M. WALICKI, V. DUCOURAU, F. TREDEZ, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY,

Absents excusés avec pouvoir :

G. CHATEAU > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à F. TREDEZ, JM. CLERFAYT > pouvoir à G. OUDAERT, E. BARBAY > pouvoir à V. PARABOSCHI, N. ROUBAUD > pouvoir à K. UDRY

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Vu la délibération du 14 avril 2021 relative à l'adhésion de la Ville de Cappinghem à la Mission Locale d'Armentières et au PLIE (Plan Local pour l'insertion et l'Emploi) Flandre-Lys,

**Date de convocation
Le 15 mars 2022**

Vu la délibération du 30 septembre 2021, désignant, entre autre, un membre titulaire (Marie-Claude Fichelle) et un membre suppléant (Antoine Tricoit) pour siéger aux différentes assises,

Objet de la délibération

Vu la nécessité d'intégrer la part financière annuelle du cout des actions,

**PLIE FLANDRE-LYS et MISSION
LOCALE d'ARMENTIERES
TARIFICATION 2022**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- De porter au budget 2022 la somme 2053.60€ (0,80cts par habitant) au profit du PLIE Flandre-Lys
- De porter au budget 2022 la somme 6415,00€ (2,50€ par habitant) au profit de la Mission Locale
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à ces décisions.

CM 2022//03-D17

Le Conseil Municipal, après délibération, APPROUVE, à l'unanimité de porter au budget primitif 2022 la tarification 2022 du PLIE et de la Mission Locale.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 01/04/2022

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus

Christian MATHON,

Maire de CAPPINGHEM

